

Date :

Révisé par :

Numéro de facture :

Cette facture a été envoyée au
consommateur



Cochez la case une fois terminé

L'identificateur – Les documents préparés manuellement sont renumérotés de façon consécutive. Les documents générés par ordinateur ont un identifiant unique.

L'information sur le client – Le nom et l'adresse.

Les dates – La date de réservation et la date du premier paiement.

Paiements – Montant du paiement, total ou partiel, solde dû, date d'échéance.

Frais et pénalités – Tout montant non remboursable et les frais et pénalités spécifiques pour modifier et annuler la réservation, y compris les frais du voyageur et de la compagnie aérienne.

Prix – Y compris la ventilation des prix (base et taxe).

L'information sur l'agence – Nom de l'entreprise, adresse, numéro d'inscription au TICO

Description des services de voyage – c.-à-d. hôtel, passerelle, fournisseur, etc

Assurance (si vendue) – Doit indiquer si le client a accepté ou refusé l'achat d'une assurance annulation de voyage et d'une assurance médicale/santé. Doit être présenté séparément

Assurance (si non vendue) – Doit indiquer si le client a été informé que l'assurance annulation de voyage et l'assurance médicale/santé peuvent être achetées ailleurs.

Si le contrat permet des augmentations de prix – La facture doit indiquer : « *Les augmentations de prix sont autorisées* » ou « *Les augmentations de prix ne sont pas autorisées* ».

Si les augmentations de prix sont autorisées – la facture doit comporter ces deux déclarations :

« *Aucune augmentation de prix n'est autorisée après que le client a payé en totalité* »

« *Si l'augmentation du prix est supérieure à 7 % (à l'exception des augmentations résultant d'une hausse de la TPS/TVH), le client a le droit d'annuler le contrat et d'obtenir un remboursement complet* ».

Informations sur le voyage (également communiquées au moment de la réservation)

Déclaration personnalisée : Il ne peut s'agir d'un document générique car vous devez indiquer les documents de voyage spécifiques qui seront nécessaires pour chaque personne voyageant, c'est-à-dire le type de passeport, la durée de validité du passeport, le visa, etc.

Déclaration personnalisée : « *L'entrée dans un autre pays peut être refusée même si les informations et les documents de voyage requis sont dûment remplis* ».

Déclaration personnalisée : « *Les normes et les pratiques de vie à la destination ainsi que les normes et les conditions qui y règnent en matière de fourniture de services publics, de services et d'hébergement peuvent différer de celles que l'on trouve au Canada.* »

Nom de l'agent – Qui a effectué la réservation et accepté le premier paiement

Remarque : La liste de contrôle ci-dessus est fournie à titre de guide pour aider les agences enregistrées à se conformer à la Loi et au Règlement en Ontario. Il n'est pas exhaustif et ne remplace pas un avis juridique concernant les circonstances particulières d'un déclarant. Si vous avez des doutes sur les informations contenues dans la liste de contrôle, veuillez contacter le TICO pour plus d'informations.